

AVANT-PROPOS

Ce deuxième numéro de INTEGRAL - Revue du Développement Intégral présente les actes du symposium intitulé : « La dignité de la personne humaine : d'une compréhension commune à son application dans notre société », qui s'est tenu à l'Université Catholique de Madagascar le 06 mars 2024.

Dans ce numéro, figurent six communications multidisciplinaires effectuées par un théologien de la Création, un bibliste, un philosophe, un moraliste, un juriste politologue et un sociologue suivies d'une autre contribution traitant du même thème. Le tout est précédé du discours d'ouverture du Recteur de l'UCM.

DISCOURS D'OUVERTURE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE AU CŒUR DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE ET AU FONDAMENT DES DROITS

Tout protocole observé,

Honorables invité-e-s

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une immense joie et une grande fierté que je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à ce symposium sur la dignité de la personne humaine.

En effet, c'est le pôle de recherche CCR (Christianisme, Culture et Religions) qui a choisi ce thème et je remercie le P. Erick Raharivelo avec son équipe soutenue par le Centre de Recherche pour le Développement dirigée par Madame Marilys Razakamanana qui nous permettent d'avancer dans la recherche et la compréhension de ce thème aujourd'hui.

Dans le catholicisme, la dignité de la personne humaine se trouve au cœur de l'enseignement de l'Eglise depuis toujours, mais avec un certain accent, à partir du XXe siècle. Il suffit de se référer aux lettres encycliques du pape Jean XXIII : Mater et Magistra du 15 mai 1961 et Pacem in Terris du 11 avril 1963, qui mentionnent la dignité de la personne respectivement dix-neuf fois, et trente une fois. Le concile Vatican II en 1965 a consacré un document entier pour la dignité humaine (Dignitatis humanae) et a développé ce thème dans le chapitre 1 de la Constitution Gaudium et Spes. Au début du XXIe siècle, le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise (2005) défend scrupuleusement la dignité de la personne humaine dès sa conception jusqu'à la fin de vie en passant par le travail humain : « Toute la doctrine sociale se déroule, en effet, à partir du principe qui affirme l'intangibilité de la personne humaine. A travers les multiples expressions de cette conscience, l'Eglise a souhaité avant tout protéger la dignité humaine face à toute tentative d'en proposer des images réductrices et déformées ... » (n° 107). Le pape Benoît XVI, lui, déclare : « Là où Dieu est nié, la dignité de l'être humaine se dissout

aussi. Celui qui défend Dieu défend l'être humain ». Le pape François dans son encyclique Laudato si' écrit en 2015 : « La Bible enseigne que chaque être humain est créé par amour, à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1,26). Cette affirmation nous montre la très grande dignité de toute personne humaine » (François, 2014, n°65). L'universalité de la dignité et l'égalité de tous les hommes quelles que soient leurs qualités ou leurs différences sont soutenues par l'Eglise catholique.

Ceci dit, la dignité de la personne humaine n'est pas confinée dans le catholicisme. Le préambule de la Charte des Nations Unies en 1945 déclare : « Nous, peuples des Nations Unies, proclamons notre foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ». Le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce également : « La dignité est inhérente à tous les membres de la famille humaine (...), et que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit ». Guilhem Golfin écrit en effet : « de la médecine à la politique, en passant par le droit, toutes les diverses sciences, ou presque, sont prétexte à invoquer la dignité de la personne comme principe de toute action droite » (Golfin, 2020, 61).

La dignité humaine est en effet objet de diverses revendications. On l'invoque souvent quand il y a injustice, exploitation, souffrance ou épreuve de la mort. A Strasbourg, par exemple, le pape François exprime ceci devant le parlement européen : « quelle dignité existe vraiment quand manque la possibilité d'exprimer librement sa pensée ou de professer sans contrainte sa foi religieuse ? Quelle dignité est possible sans un cadre juridique clair qui limite le domaine de la force et qui fasse prévaloir la loi sur la tyrannie du pouvoir ? Quelle dignité peut jamais avoir un homme ou une femme qui fait l'objet de toutes sortes de discriminations ? Quelle dignité pourra jamais avoir une personne qui n'a de nourriture ou le minimum nécessaire pour vivre et, pire encore, de travail qui l'oint de dignité ? » (François, 2014).

Chaque être humain est incité à dénoncer les atteintes à la dignité de la personne humaine et à s'engager en faveur de la vraie liberté de l'homme. Pourtant, toutes les disciplines parlent-elles de la même chose dans le concept de dignité humaine ? Joël-Benoît d'Onorio (2015, 16) distingue en effet deux types de dignité : une dignité extrinsèque et une dignité intrinsèque. D'un côté, la dignité extrinsèque est relative à la manière d'être. Elle est provisoire, révocable. Avant de recevoir la communion, le chrétien dit « je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri ». Etre digne signifie mériter quelque chose. De l'autre côté, la dignité intrinsèque « sous-tend une idée de conformité, d'obligation et de devoir moral » (Ibidem) ; celle-ci nous intéresse spécialement aujourd'hui : « être digne signifie être conforme à sa nature humaine, ne pas déchoir dans ses sentiments ou ses agissements » (Ibidem). Il est important de bien la définir pour ne pas tomber dans l'« inflation du concept » selon Jean Louis Bruguès (2015, 37-51). C'est-ce que nous attendons de cette journée de réflexion sur la dignité de la personne. Sur ce, je déclare le symposium ouvert.

P. Lambert RAKOTOARISOA

Recteur de l'UCM et Directeur de la RDI

Références bibliographiques

Bruguès, J. L. (2015). La dignité humaine. In Onorio (d'), J.-B. (dir.). « La dignité au regard du droit ». Paris : Téqui, p. 37-51.

François (2014). Discours devant le Parlement européen à Strasbourg.

François (2015). Lettre encyclique Laudato Si'.

Golfin, G. (2020). Narcisse sans visage, ou la dignité subvertie. In Dumont, B. (dir.), La dignité humaine, Paris : Pierre Guillaume de Roux.

Onorio (d'), J.-B. (2015). La dignité en amont du droit. In Onorio (d'), J.-B. (dir.) La dignité au regard du droit. Paris : Téqui.